AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur Gérant: P. JOURNET

Bulletin n° 145 20 janvier 1978

- LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS -

Les traitements d'hiver qui, comme leur nom l'indique, sont à appliquer pendant le repos végétatif des arbres fruitiers, n'ont plus ce caractère strict qu'on leur accordait il y a encore quelques années, mais sont toujours considérés dans certains cas, comme étant des traitements de base en arboriculture fruitière.

En fonction du but recherché, ils sont appliqués à des périodes bien précises.

Le traitement d'hiver proprement dit est essentiellement destiné aux vergers négligés que l'on désire remettre en état.

Le traitement de pré-débourrement vise à détruire les formes hivernantes de certains ravageurs (oeufs d'araignées rouges, de cheimatobie, larves de pucerons lanigères notamment...) dans les vergers correctement entretenus où l'un ou plusieurs de ces ravageurs sont observés.

En cette période de l'année, nous ne retiendrons que le traitement d'hiver, qui est à réaliser pendant le repos com.let de la végétation. Il vise à détruire les mousses et lichens et par là même, les nombreuses formes hivernantes de ravageurs qui se sont installées sous ces refuges de choix.

Par ailleurs, ce même traitement est particulièrement recommandé dans les vergers infestés de cochenilles, notamment sur mirabelliers où la cochenille rouge du poirier et la cochenille ronde (Lecanium du cornouiller) sont de plus en plus fréquentes.

Avant tout traitement, procéder aux opérations de taille et d'élagage. Recouvrir les grosses plaies de taille d'un bon mastic désinfectant, tel que Kankertox, Santar...

Les produits mis en oeuvre agissant essentiellement par contact, il est primordial de travailler avec de fortes pressions et avec un volume de bouillie suffisant, de manière à bien mouiller l'ensemble des arbres (tronc, branches et brindilles). Le traitement sera réalisé par temps calme, en-dehors des périodes de gel. Son efficacité sera fonction du soin apporté à sa réalisation.

.../...

PRINCIPAUX PRODUITS A METTRE EN OEUVRE

- Les huiles d'anthracène : à la dose de 6 à 7,5 litres de produit commercial à l'hectolitre ou le mélange d'huile d'anthracène + huile blanche de pétrole (Rhodhuil hiver). Elles provoquent la chute des vieilles écorces. Destruction efficace des mousses et lichens, cochenilles, oeufs d'insectes et d'acariens.

- Les colorants nitrés (D.N.O.C.) : produits de contact. Ils détruisent mousses et lichens. Ils possèdent une action intéressante sur les formes hivernantes des ravageurs. Ils sont cependant de moins en moins utilisés.

- Les huiles jaunes : mélange de D.N.O.C. avec une huile de pétrole ou une huile d'anthracène (Dytrol 50, Véraline 3, Dinitrol 3, Seppic verger, Volck hiver jaune...). Particulièrement recommandées dans les vergers où les cochenilles sont présentes. Utiliser la dose prescrite par le fabricant.

Attention

Pour les arbres à noyau, les doses d'emploi des huiles d'anthracène et des huiles jaunes doivent être réduites de moitié. Avant tout traitement, lire attentivement les notices d'emploi.

En ce qui concerne les traitements de pré-débourrement, des conseils de traitement seront donnés ultérieurement. Cependant, il convient dès à présent de profiter des travaux de taille pour éliminer au mieux les foyers de contamination ou d'infestation présents actuellement dans les vergers, à savoir les fruits momifiés, les rameaux porteurs de pontes (bombyx, pucerons) ou de chancres.

Si les chancres sont trop gros, les cureter et les recouvrir d'un mastic désinfectant et cicatrisant. Cette même application sera à faire sur les grosses plaies de taille.

Nous attirons l'attention des arboriculteurs sur l'importance prise par l'oïdium en fin de saison. De nombreuses extrémités de pousses sont atteintes et seront à l'origine de graves contaminations dès le départ de la végétation. La suppression de ces pousses oïdiées est vivement conseillée.

/PEPINIERES - HORTICULTURE/

- CHRYSANTHEMES -

Le Service Central de la Protection des Végétaux vient d'informer les différentes Circonscriptions de la découverte, dans le Finistère, d'un diptère, Liriomyza trifolii (Burgess) sur Gerbera.

Une cinquantaine de plantes appartenant à 10 familles ont été signalées comme hôtes de cette mouche : betterave, épinard, laitue, melon, concombre, aubergine...

Cet insecte, originaire d'Amérique, est très polyphage et se développe particulièrement aux dépens des chrysanthèmes cultivés. Or, il apparait que ce diptère est présent en Hollande et en Grande-Bretagne à la suite d'importations en provenance du Kenya. En conséquence, il est recommandé aux importateurs de chrysanthèmes de bien vouloir vérifier l'état sanitaire des lots déjà importés ou qu'ils auraient l'intention d'importer.

En cas de présence de larve ou de tout symptôme douteux sur feuilles, sur tiges et sur boutures, ne pas hésiter à alerter le Service de la Protection des Végétaux.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

/ LES MALADIES DU ROSIER /

(1ère partie)

De nombreux microorganismes (champignons, bactéries, virus) sont susceptibles de provoquer des troubles sur les rosiers tant sous serre qu'à l'extérieur. C'est la raison pour laquelle il a paru intéressant de décrire ci-dessous en quelques paragraphes les affections les plus fréquentes et les plus graves de cette plante ornementale, pouvant entrainer, à plus ou moins longue échéance, son dépérissement.

1. LES PRINCIPALES AFFECTIONS RACINAIRES DU ROSIER

11. Le Pourridié (Armillaria mellea)

Armillaria mellea, champignon qui parasite un grand nombre de plantes ligneuses ornementales ou fruitières, peut provoquer en quelques semaines ou en quelques mois, le dépérissement des rosiers atteints.

Sa présence se manifeste tout d'abord par un brunissement des racines **sur** lesquelles on observe, sous l'écorce, des plaques blanches formées de fibres mycéliennes, à odeur très caractéristique de champignon.

Afin de limiter les dégâts occasionnés par Armillaria mellea, champignon qui affectionne les sols riches en humus et très humides, il est conseillé d'installer ses roseraies sur sols sains, bien drainés et n'ayant pas reçu de cultures de Rosacées depuis quelques années.

Dès que le flétrissement d'une plante est constaté, notamment en période chaude, ne pas hésiter à arracher le pied malade et à le brûler. Veiller à extirper du sol tous les débris de racines et à les brûler ; éviter de replanter aussitôt après arrachage sur le même emplacement tout rosier ou toute nouvelle Rosacée ligneuse.

12. Le Crown-Gall (Agrobacterium tumefaciens)

Cette maladie d'origine bactérienne (Agrobacterium tumefaciens) se caractérise par le développement de tumeurs plus ou moins grosses, situées au collet des pieds malades (la plupart du temps, sous la surface du sol). A long terme, les plantes atteintes végètent et dépérissent.

Il est conseillé de détruire par le feu les plantes présentant de telles tumeurs racinaires, et de désinfecter les sols avant toute nouvelle plantation. Utiliser impérativement des plants sains et éviter d'installer sa roseraie sur une ancienne parcelle de Rosacées (fruitières ou ornementales) ; lors du greffage, éviter toute blessure supplémentaire et désinfecter ses outils de travail entre chaque plant.

P72

.../...

2. LES PRINCIPALES AFFECTIONS DES VAISSEAUX CONDUCTEURS

21. La Verticilliose (Verticillium albo atrum)

Verticillium albo altrum, champignon du sol très polyphage, s'attaque aussi bien à des espèces ornementales qu'à des espèces fruitières ou maraichères ; il entraine très rapidement le dépérissement de tout ou partie des végétaux atteints.

Ce champignon se caractérise par les troubles vasculaires qu'il provoque sur les végétaux contaminés, en bloquant la circulation de la sève tout en émettant des toxines. Une coupe transversale d'un rameau ou d'une racine présentant des parties concentriques brunes, permet son identification.

Verticillium albo atrum pénètre le plus souvent dans la plante par les racines, mais il peut aussi bien contaminer les plantes à la faveur de blessures au niveau du collet ou des tiges.

On prendra soin d'éviter de faire se succéder des cultures sensibles à l'égard de ce parasite sur un même sol sans vide sanitaire et sans désinfection du sol préalables.

Eviter les trop fortes fumures azotées qui ne permettent pas un bon aoûtement du bois et qui favorisent les attaques par ce champignon. Dès les premiers signes de dépérissement, ne pas hésiter à arracher les pieds malades et à les brûler.

Il est, en outre, conseillé de bien désherber ses parcelles (certaines mauvaises herbes peuvent, en effet, héberger le parasite) et de choisir des pieds-mères indemnes de tout parasitisme. Lors de la plantation ou du greffage, éviter une fois encore de blesser les pieds nouvellement plantés.

3. LES PRINCIPALES AFFECTIONS DES PARTIES AERIENNES DU ROSIER

31. Les affections sur tiges

311. Les chancres des tiges

Plusieurs champignons peuvent être à l'origine de la formation de chancres sur les tiges et les jeunes pousses de rosiers de serre ou de pépinières. Parmi ceux-ci, Coniothyrium sp., Coryneum microstictum, Botryosphaeria dothidea et Phragmidium mucronatum sont les plus fréquents.

Chacun de ces chancres, la plupart du temps visibles près des épines ou près des bourrelets de greffe, se caractérisent par la formation de plaques brun-violacé sur l'épiderme, pouvant entrainer par la suite la nécrose des parties chancreuses. Souvent, les plantes atteintes sont chétives, tandis que les feuilles ont tendance à se faner tout en restant fixées aux tiges.

Les fructifications de ces champignons (visibles au niveau des parties malades des plantes) permettent de les différencier les uns des autres en laboratoire.

Des porte-greffes mal sélectionnés peuvent être porteurs de tels chancres. Aussi, on veillera à choisir de bons porte-greffes et à éliminer par la suite toute greffe douteuse. Prendre soin d'arracher et de brûler les plantes malades ; éviter les blessures inutiles lors du greffage et de l'écussonnage.

Afin de limiter d'éventuelles infestations, on pourra pulvériser sur les jeunes rosiers, de façon préventive et aussitôt après le greffage ou la taille, des produits fongicides à base de cuivre, de thirame ou de manèbe...

(à suivre)

21 janvier 1978

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

De nombreux abonnés ont déjà renouvelé leur abonnement à la Station d'Avertissements Agricoles pour 1978 et nous les en remercions.

Pour ceux qui ne l'auraient encore fait, nous les invitons à acquitter le montant de leur abonnement dès que possible, afin d'éviter toute interruption de réception des bulletins.

Nous rappelons que les conditions d'abonnement pour 1978 sont les suivantes :

1. Abonnement ordinaire :

(bulletin technique + Phytoma) : 60,00 F.

2. Abonnement collectif à une même adresse :

(Plusieurs exemplaires du bulletin technique et un seul exemplaire de Phytoma) : 60,00 F + 40,00 F par série supplémentaire de bulletins techniques.

3. Abonnement collectif à plusieurs adresses :

(Un seul bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix) : 60,00 F + 50,00 F par adresse supplémentaire.

4. Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles :

60,00 F + 50,00 F par Station supplémentaire.

Le montant est à verser à :

Monsieur le Régisseur de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX

Les abonnés désireux de recevoir en sus, sans frais supplémentaires, les notes techniques et les avis spécifiques destinés aux pépiniéristes et horticulteurs, sont priés de le préciser par lettre, à l'adresse du Service de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

Imprimerie de la Station "ALSACE et LORRAINE" - Directeur Gérant : P. JOURNET

P 73

/ ORGANISATION DE LA CIRCONSCRIPTION /

Une nouvelle année commence et nous présentons, à cette occasion, nos meilleurs voeux à nos abonnés. Nous espérons que 1978 leur apportera de nombreuses satisfactions dans leurs activités et qu'ils trouveront dans les notes et avis diffusés par notre Station tous les éléments dont ils souhaitent disposer pour assurer au mieux la protection de leurs cultures.

La Circonscription Phytosanitaire qui étend ses activités sur les deux régions administratives Alsace et Lorraine, soit sur 6 départements, et dont le siège est à STRASBOURG, comprend, en outre, quatre antennes : NANCY, THIONVILLE, SAINT-LOUIS et FORBACH.

Monsieur HARRANGER en est responsable et est assisté dans sa tâche par Monsieur GENNATAS, son adjoint, et une équipe dont les activités principales sont ainsi réparties :

- les missions de contrôle (à l'exportation, importation et en pépinières) sont coordonnées par Monsieur MALLAMAIRE qui en assure l'exécution avec Messieurs PERIGON (STRASBOURG), KAIZER (THIONVILLE) et MESSLER (SAINT-LOUIS). Le poste de FORBACH étant actuellement vacant n'est pas pourvu en personnel.

- la lutte contre les ennemis des cultures (pou de San José, étourneaux, campagnols, hamsters...) est du ressort de Monsieur JANUS qui, par ailleurs, participe aux activités de la Station d'Avertissements.

- les avertissements agricoles, coordonnés par Monsieur GACHON qui s'occupe plus particulièrement des problèmes concernant la vigne, les arbres fruitiers et les cultures maraichères, est aidé dans cette tâche par Monsieur JANUS qui suit les céréales, y compris le mäis, les pommes de terre, le houblon et par Monsieur GENNATAS qui, outre ses fonctions d'adjoint, continue à s'occuper du colza, des betteraves et des plantes d'ornement. Monsieur VERBEKE (NANCY) apporte son concours en suivant, pour la Lorraine, les diverses cultures intéressées par les avertissements agricoles.

- l'expérimentation est coordonnée par Monsieur KUCHLY et les programmes d'essais prévus par PARIS sont réalisés, en Alsace, avec Messieurs TOMAS, MEPPIEL et GUTTER. Monsieur FARNERT (NANCY) est chargé de cette même activité en Lorraine, aidé par Monsieur VERBEKE.

Bien entendu, si chaque agent a une responsabilité particulière et une certaine spécialisation, le peu de personnel dont dispose la Circonscription les oblige tous à participer aux diverses missions du Service et à assurer d'autres activités, notamment celles qui touchent au développement.

Nos abonnés peuvent, suivant leur situation géographique, écrire ou téléphoner aux adresses suivants :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

STRASBOURG : Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX - Tél. 61.49.50 poste 454
ou 36.24.87

NANCY : Cité Administrative - 54043 NANCY CEDEX - Tél. 36.26.45 ou 35.94.89

SAINT-LOUIS : 54, rue de Mulhouse - 68300 SAINT-LOUIS - Tél. 67.71.85

YUTZ : Centre de Transit Routier - Route d'Illange - 57110 YUTZ - Tél. 56.14.65

FORBACH : Place Aristide Briand - B. P. 322 - 57608 FORBACH - Tél. 85.03.81

Toute correspondance doit être impersonnelle et libellée au nom du Service de la Protection des Végétaux.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

P74